

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 11 mars 2021**

**DCM N° 21-03-11-9**

**Objet : Inscription au dispositif des Conseillers Numériques.**

**Rapporteur: Mme SCHNEIDER**

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) propose un nouveau dispositif afin de favoriser l'inclusion numérique, 4.000 postes de conseillers numériques seront ainsi financés à compter de 2021.

Ces conseillers travailleront pour le compte des collectivités dans les médiathèques, tiers-lieux, etc. à la formation des publics rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique.

Leur formation est prise en charge ainsi que 100 % de leur salaire [à hauteur du Smic] sur deux ans (ou 70 % sur trois ans). Le coût total du dispositif, qui comprend également la création de "kits d'inclusion numérique" et la généralisation du service "Aidants Connect", relève du plan de relance de 100 milliards d'euros.

Les structures souhaitant accueillir des conseillers numériques ont toute l'année 2021 pour faire acte de candidature, toutefois il serait opportun de la réaliser en début d'année, d'une part être sûr d'être pourvu en candidats, d'autre part pour ne pas tarder à disposer d'un dispositif opérationnel.

La Ville de Metz souhaite s'investir dans cette opportunité et candidater pour être structure accueillante de plusieurs conseillers.

En contrepartie du financement et de la prise en charge d'une partie du dispositif par l'Etat, la collectivité s'engage :

1. à répondre sous 15 jours aux candidats présélectionnés au niveau national par ANCT,
2. à signer un contrat avec les candidats sélectionnés par la collectivité sous 15 jours,
3. à laisser partir en formation les conseillers recrutés durant 4 mois avant leur prise de poste,
4. à mettre à sa disposition des moyens techniques et les équipements nécessaires à sa mission.

Ces conseillers numériques pourront exercer leurs missions auprès :

- des bibliothèques médiathèques qui exercent déjà un rôle d'accompagnement sur les pratiques du numérique ("Docteur numérique", "Ecrivain public numérique"),
- des Mairies de quartier situées sur le territoire de la ville de Metz, afin de renforcer l'accompagnement à la réalisation de démarches administratives personnelles, en particulier via le statut d'aidant habilité ("Aidant Connect").

Leur nombre total est évalué à 7 conseillers : 2 dans les bibliothèques médiathèques, 4 dans les mairies de quartier et 1 pour coordonner l'ensemble des actions et venir en renfort en cas de nécessité. Ces conseillers seront mobiles et amenés à animer des ateliers.

Le coût d'un tel dispositif pour la Ville de Metz est estimé à 14 600 €, compte tenu des investissements informatiques à envisager pour le démarrage, puis à 1400 € en fonctionnement annuel. 350 000 € seront versés par l'Etat, sur 2 ans, ce qui correspondant à la rémunération des conseillers (50 000 € par conseiller).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

**VU** le dispositif des "Conseillers Numériques" porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Ville de Metz en matière d'inclusion numérique,

**CONSIDERANT** les besoins croissants des citoyens en accompagnement dans la réalisation de démarches administratives numériques,

**CONSIDERANT** l'inscription budgétaire en cohérence avec le projet,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** de candidater au dispositif porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et de recruter 7 conseillers numériques pour une période de 2 ans.

Service à l'origine de la DCM : Mission Services Numériques  
 Commissions :  
 Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
 Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
 Membres assistant à la séance : 53 Absents : 2 Dont excusés : 1

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**